

Bruxelles, 30 juillet 1986

432

#Note BIO(85)215 aux Bureaux Nationaux
c.c. aux membres SPP

Réunion de la Commission du 29 juillet 1986

Le Porte-Parole a rendu compte de la réunion du 29 juillet, consacrée notamment à:

L'ADOPTION DU PIM POUR L'ILE DE CRETE (voir mémo 93/86):
A ce sujet, le Commissaire Varfis a souligné l'excellente coopération entre les services de la Commission, la BEI et les autorités helléniques, qui a permis d'adopter ce projet dans les meilleurs délais; la signature aura lieu dans les premiers jours de septembre prochain et, après cet acte officiel, il s'agira de poursuivre ce partnership entre les autorités communautaires, d'une part, et les autorités grecques nationales et régionales, d'autre part, afin d'assurer la bonne mise en oeuvre du projet.

La Commission va instruire les autres projets PIM, notamment ceux qui ont été soumis par la France et les autres propositions de la Grèce, dans l'attente de recevoir les esquisses des PIM italiens (voir IP(86)318).

-L'ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (voir P-66) ainsi qu'une première application concernant la franchise TVA pour les PME (voir P-67):

Le Commissaire Matutes, responsable de ce secteur a donné à ce sujet une conférence de presse (voir BIO 214).

-LES MESURES STRUCTURELLES EN MATIERE DE PECHE ET D'AQUACULTURE: la Commission a adopté en principe les propositions préparées par M. Cardoso e Cunha, qui font maintenant objet d'une habilitation pour une mise au point définitive d'ici le mois de septembre (voir BIO séparée).

-LES NEGOCIATIONS AVEC LES ETATS-UNIS SUR LES AGRUMES, en relation avec les préférences de la Communauté pour les pays méditerranéens: compte tenu de l'impossibilité d'aboutir, pour le moment, à un accord, comportant notamment la reconnaissance politique par Washington de la légitimité des protocoles méditerranéens, le Commissaire De Clercq a proposé à ses interlocuteurs américains une trêve de 4 mois, avec retour à la situation antérieure de novembre 1985 (levée des représailles américaines sur les pâtes et des contre-représailles communautaires sur les citrons et noix), déblocage immédiat de l'accord sur les produits semi-finis sidérurgiques et examen approfondi des conséquences des protocoles méditerranéens sous leur forme actuelle et à venir en fonction de l'élargissement. En ce moment même,

les contacts se poursuivent avec Washington à ce sujet.

- "L'APRES TCHERNOBYL":

A partir du document envoyé au Conseil au printemps, la Commission propose :

1. d'examiner l'application actuelle du chapitre III du Traité Euratom concernant la protection sanitaire;
2. de présenter à brève échéance des propositions concernant les normes de base de protection sanitaire et les normes des produits alimentaires;
3. d'établir, sur base d'un règlement du Conseil, un système d'échanges d'informations rapides en cas d'incident ou d'accident, allant plus loin que le projet en préparation sous l'égide de l'Agence de Vienne. (voir mémo 94/86).

A ce sujet, le commissaire responsable, Clinton Davis, a donné aujourd'hui une conférence de presse (voir Bio séparée).

- LES NEGOCIATIONS A GENEVE EN PREPARATION DU NOUVEAU ROUND MULTILATERAL: Le Commissaire de Clercq a informé le collège de la situation dans ce domaine, qui évolue constamment et tourne notamment autour des problèmes agricoles, de roll-back et de stand-still, et enfin de globalité.

Amitiés,
H. Paemen, Comeur////

Bruxelles, le 30 juillet 1986

NOTE BIO(86) 215, suite 1, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

REUNION DE LA COMMISSION - PECHE (N. WEGTER)

Nous nous sommes référés à la réunion de la Commission d'hier où la Commission a défini les grandes lignes de son orientation vis-à-vis de sa politique structurelle dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. En effet, la Commission a estimé nécessaire de préparer une proposition englobant l'ensemble des mesures structurelles à prévoir et qui visent à réaliser un programme pluriannuel portant sur la période 1987-1996.

Cette proposition dont les éléments spécifiques ne sont pas encore définitivement élaborés - notamment les aspects financiers - visent à améliorer et à adapter la politique structurelle existante notamment celle découlant de la nouvelle législation instaurée en 1983. Cette adaptation s'impose vu l'élargissement de la Communauté englobant des incidences très considérables en matière de pêche tant sur le plan du marché que sur le plan structurel. Par exemple, il est à rappeler que la flotte communautaire suite à l'élargissement avec l'Espagne et le Portugal s'est augmentée avec 70%.

L'orientation comme acquise hier prévoit un programme portant sur une diversité de types d'actions donc entre autres la restructuration et la renouvellement de la flotte de pêche ainsi que sa modernisation. En outre, des actions sont prévues pour permettre un concours financier communautaire pour développer l'aquaculture et la pêche expérimentale. Par ailleurs, des actions sont prévues permettant une participation financière de la Communauté pour adapter les capacités de la flotte dans les Etats membres pour autant que les autorités nationales octroyent des primes d'immobilisation ou une prime d'arrêt définitif. Des actions sont également prévues pour contribuer à l'élimination d'handicaps structurels caractérisant l'activité de pêche dans certaines zones de la Communauté.

Sur la base de l'orientation maintenant définie, il s'agit maintenant de mettre au point le texte de la proposition envisagée, ce texte pouvant donc être soumis au Conseil après les vacances d'été. Dans le même contexte, il reste donc encore à établir l'enveloppe financière à la charge du FEOGA-Orientation couvrant l'ensemble des actions prévues et portant, pour l'instant, sur la période 1987-1991.

Matériel Diffusé

IP(86)380 : Accord CE-US pour combattre les sauterelles
au Soudan

Mémo 94/86: Après Tchernobyl - Protection sanitaire

Amitiés,


H. PAEMEN, COMEUR // // //